



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance du 1^{er} octobre 2025 le règlement suivant dont l'entrée en vigueur est en date de la présente publication :

- **Règlement (2025)-A-78-9** modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 8 octobre 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe